

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## CHAMPIONNATS A 7... REJOIGNEZ-NOUS !

### Partenaires



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



Le District de l'Yonne de Football propose de nouvelles compétitions avec la création des championnats SENIORS, U18 et U15 à 7. La date limite d'engagement est fixée au 17 septembre.

Page 1

### Partenaires



« Le District, c'est VOUS ! »

### Sommaire

Informations	Pages 1 à 5
Actualités	Pages 6 à 9
Procès-Verbaux	Pages 10 à 24



## CHAMPIONNAT A 7



Le District de l'Yonne de Football propose de nouvelles compétitions avec la création des championnats SENIORS, U18 et U15 à 7. La date limite d'engagement est fixée au 17 septembre.

### [Règlement](#)



Rejoignez-nous...

## ACCES AU DISTRICT

L'accès à la maison des sports est interdit au public. Un échange de document est toutefois possible à l'entrée du bâtiment si besoin. Port du masque obligatoire.

## LE DISTRICT PRÉPARE SA RENTRÉE !



Le District de l'Yonne de Football organise la rentrée des Responsables Techniques, éducatrices et éducateurs le samedi 5 septembre au « 89 » à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne) et le samedi 12 septembre (éducatrices & éducateurs U7/U9) au stade municipal d'APPOIGNY.

**Ces réunions sont obligatoires pour chaque club. Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende (art. 5.21 / Annexe n°1 de l'annuaire du District de l'Yonne de Football).**

### Samedi 5 septembre 2020

De 9h30 à 12h00 : Responsables Techniques – [convocation](#)

De 14h00 à 16h30 : Éducatrices / Éducateurs – [convocation](#)

### Samedi 12 septembre 2020

De 9h00 à 12h00 : Éducatrices / Éducateurs U7/U9 – [convocation](#)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

Le District de l'Yonne de Football organise son assemblée générale le mardi 10 novembre 2020 à 19h00 en salle de conférence du Conseil Départemental à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne).



# ARBITRAGE

## LICENCES

Le District rappelle que les licences doivent être effectuées le lundi 31 août au plus tard. Il en est de même pour les dossiers médicaux. Pour toute question relative à l'arbitrage, contactez :

- Madame Patricia LANTELME, Référente administrative au 03 58 43 00 60 ou sur [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr) ;
- Monsieur Philippe CHANUDET, Nouveau Président de la C.D.A. au 06 88 84 15 36 ou sur [chanudet\\_philippe@yahoo.fr](mailto:chanudet_philippe@yahoo.fr).



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES DE DISTRICT

La Commission Départementale d'Arbitrage du District de l'Yonne de Football organise son assemblée générale le samedi 12 septembre 2020 de 9h00 à 13h30 en salle de conférence du Conseil Départemental à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne) et de 14h00 à 18h00 sur les installations d'APPOIGNY (prévoir des affaires de sport) Le repas sera pris en commun.

Présence obligatoire. Les personnes absentes devront impérativement fournir un justificatif (certificat de travail de la part de l'employeur ou autre). Les personnes absentes non excusées se verront facturer le prix du repas.

## FORMATION INITIALE

La Commission Départementale d'Arbitrage du District de l'Yonne de Football vous informe que la prochaine Formation Initiale en Arbitrage (FIA) aura lieu les samedis 10, 17 et 24 octobre 2020 et met à votre disposition les fiches de candidature (à retourner le 1er octobre au plus tard sur [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)). Le lieu de la formation sera communiqué ultérieurement.

Présence obligatoire pour les 3 journées de formation.

- [Candidature ARBITRE](#)
- [Candidature ARBITRE AUXILIAIRE](#)

## MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU 2020/2021

Confectionné par son Équipe Technique Régionale de l'Arbitrage, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous propose de découvrir un document interactif vous présentant les modifications des lois du jeu pour cette saison 2020-2021.

Etant volumineux, ce document est disponible en téléchargement via le lien ci-dessous :

[MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU 2020-2021](#)

Nouveauté de cette année découvrez également un document récapitulatif des nouvelles lois :

[RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU 2020-2021](#)

# L'INFO' LICENCES 20-21 EST ARRIVÉE !

Comme chaque saison, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football met à disposition des clubs son désormais traditionnel Info'Licences ! Dans ce document interactif, retrouvez l'ensemble des informations essentielles à la bonne gestion de vos licences, période de l'intersaison particulièrement importante pour chaque correspondant.



## INFO' LICENCES 20/21

Le District vous propose également de retrouver tous les documents et fiches pratiques qui vous aideront dans cette gestion des licences 2020-2021 directement sur son site : [DOCUMENTS](#).

## FMI : RAPPEL EN CE DÉBUT DE SAISON



La saison 2020/2021 débutant, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous propose de retrouver les informations importantes en matière d'usage de la Feuille de Match Informatisée (version 3.8).

### [Guide Utilisateur FMI \(3.8\)](#)

### [Récapitulatif des informations essentielles de début de saison](#)

## GUIDE DE FORMATION

Votre Guide de Formation est enfin disponible ! Dans ce document numérique, vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles (dates, lieux, inscriptions, tarifs...) sur les formations Educateurs - Entraîneurs - Dirigeants et Arbitres pilotées par l'Institut Régional de Formation du Football, en collaboration et avec l'aide des Districts, et organisées sur notre territoire pour cette saison 2020-2021.

Des informations sur les aides potentielles à la formation, sur les organismes et institutions présents dans ce secteur d'activité ont également été référencées dans ce Guide.



### [LE GUIDE DE FORMATION](#)

*Dernière mise à jour : 18 Août 2020*

# PERSONNALISEZ LES AFFICHES OFFICIELLES DES COUPES DE FRANCE !

## FEMININES



La commission régionale sportive a procédé le mercredi 19 Août dernier aux tirages au sort du tour de cadrage et du premier tour de la Coupe de France Féminine. Le tour de cadrage déroulera le dimanche 30 août, tandis que le premier tour aura lieu la semaine suivante, le dimanche 6 Septembre.

Nous vous proposons de découvrir ces tirages :  
Tour de Cadrage (dimanche 30/08) : Jura Dolois Football (D1F) / Dijon Université (D1F)

### TIRAGE DE LA COUPE DE FRANCE FEMININES 2020 – 1er TOUR

Nous vous proposons également de télécharger l’affiche officielle de la compétition et de la personnaliser.

[L’Affiche au format A4](#)

[L’Affiche au format A3](#)

## MASCULINES



Le tour préliminaire de la Coupe de France 2020/2021 s’est déroulé les samedi 22 et dimanche 23 août 2020.

Nous vous proposons de télécharger l’affiche officielle de la compétition et de la personnaliser.

[L’Affiche au format A4](#)

[L’Affiche au format A3](#)

### TIRAGE

## UN MATCH PIEGE PAR EXCELLENCE



**Avant de démarrer son championnat en tant que tout nouveau promu de Départemental 1, l'Ent. Chatel Gerard et du Nucerien devra attaquer sa saison par un premier tour de Coupe de France sur le terrain de la J. Sénonaise (D2). Et quelle entrée en matière pour les Castegérardins comme l'évoque leur entraîneur, Pascal Bagnard, conscient des forces adverses.**

**Pascal, qu'avez-vous pensé de ce tirage du premier tour ?**

*« Ces dernières années, nous avons l'habitude de tirer des équipes de niveau de compétition supérieur. Je m'attendais donc à ce que ça se réitère encore cette saison (rires). Finalement, nous ne sommes pas dans une position « d'outsider », même si ce statut n'a rien de significatif à notre niveau. D'autant plus que je me méfie beaucoup de cette équipe Sénonaise. C'est une excellente formation, très difficile à jouer ».*

**Dans quel état de forme avez-vous retrouvé vos joueurs après une si longue coupure ?**

*« On avait peur de repartir un peu dans l'inconnu mais mes gars ont su gérer cette période sans football en se préparant individuellement. J'ai trouvé qu'ils étaient relativement bien à la reprise. C'est une bonne chose pour pouvoir attaquer sereinement notre préparation physique lors des prochains jours.*

*Le seul élément qui va obligatoirement faire varier le niveau de préparation des uns et des autres, c'est la période des vacances d'été. Pour ce match de coupe, afin d'avoir l'équipe la plus compétitive possible, je privilégierai les joueurs ayant repris le plus tôt ».*

### **Et comment appréhendent-ils ce premier match face à la J. Sénonaise ?**

*« Ils sont extrêmement concentrés. On a discuté ensemble et je les ai avertis que c'était un tirage particulièrement compliqué. On connaît très bien les équipes du bassin Sénonais où l'on retrouve un bon vivier foot, un potentiel joueurs important. C'est donc un match piège par excellence que nous ne devons vraiment pas prendre à la légère ».*

### **C'est un club qui a quasiment connu la même trajectoire que vous la saison dernière en championnat**

*« Nous n'étions pas dans le même groupe, mais il est vrai que nous étions, tous deux, dans les places hautes de notre poule respective. Pour notre part, cette bonne période 19-20 nous a permis de monter. Même si ça ne fait pas tout, c'est un élément qui doit, tout de même, faire dire aux Sénonais : attention ».*

### **Justement, en tant que nouveau promu de Départemental 1, quel sera votre objectif cette saison ?**

*« On va rester très classique pour un club promu, l'objectif sera donc le maintien. Le championnat de Départemental 1, c'est déjà une belle récompense pour notre club (ndlr : 120 licenciés) et notre village de 250 habitants (rires) ».*

### **Et sur cette campagne de Coupe de France 2020-2021 ?**

*« Comme bon nombre de joueurs, les miens aimeraient forcément atteindre le quatrième tour pour pouvoir obtenir les maillots. C'est un point d'étape dans la compétition qui fait toujours plaisir et motive énormément.*

*Pour ma part, j'aimerais déjà que nous réussissions à faire mieux que la saison passée, à savoir une qualification pour le troisième tour. L'an dernier, nous avons passé le premier tour avant de perdre au second aux pénaltys. Si je peux rajouter un autre souhait pour la suite de notre parcours, ça serait de rencontrer une R1. Ça serait une superbe récompense pour tout le club et une belle fête pour la commune ».*

### **Et sur quelles forces votre équipe va s'appuyer pour atteindre ces objectifs ?**

*« La saison dernière, nous avons trouvé un bon équilibre à chaque ligne. Nous nous sommes notamment appuyés sur une défense rigoureuse et sérieuse qui, cette année, pourra également compter sur l'arrivée d'un gardien expérimenté.*

*Nous avons aussi des joueurs de contres, avec beaucoup de vitesse qui peuvent servir des attaquants efficaces. Si mes souvenirs sont bons, nous avons terminé la saison en tant que deuxième meilleure attaque et deuxième meilleure défense du championnat.*

*Pour ce premier tour de Coupe, nous aurons néanmoins quelques absents au milieu de terrain, mais nous pourrons compter sur de nombreux jeunes qui poussent depuis quelques temps. Je ne me fais pas de souci, ils sauront montrer toutes leurs capacités ».*



**Article Ligue**

# LA SECTION SPORTIVE DU LYCÉE FOURIER SE MET AU VAR !



**Les jeunes joueurs auxerrois étaient à Clairefontaine les 25 et 26 août pour des oppositions dans le cadre de la formation à la vidéo des arbitres d'Elite.**

La section sportive football du lycée Joseph Fourier était présente à Clairefontaine, dans l'antre de l'équipe de France, pour participer à la formation des arbitres de haut niveau.

Ce moment a été l'occasion pour les joueurs de Guillaume SALLANDRE de renforcer les liens au sein du groupe entre les anciens et les nouveaux élèves. De plus, le responsable avait organisé une soirée ludique pour favoriser les échanges et créer une ambiance positive pour renforcer la cohésion de son groupe.

Durant ce séjour, des oppositions (*NDLR : Résultats ci-dessous*) ont été mises en place par la Direction Nationale de l'Arbitrage. Les joueurs ont pu affronter différentes équipes sur des matches de 40 minutes, où les arbitres ont pu s'entraîner et se former à l'arbitrage vidéo. Ces moments ont été l'occasion pour Alexandre Perreau-Niel, responsable de la filière arbitrage du lycée, qui était présent sur le site pour encadrer les jeunes joueurs, de présenter les objectifs et d'expliquer les mises en œuvre du VAR.

Enfin, les jeunes joueurs ont pu réaliser leur rêve en visitant le fameux château de l'équipe de France ainsi que les vestiaires de nos champions du monde. La visite avait été organisée pour eux afin de les faire marcher sur les pas des plus grands les jeunes icaunais sont repartis avec des souvenirs pleins la tête.

## Les Résultats :

Section contre Aigle: 3-0

Section contre Meaux: 0-0

Section contre Cellois: 0-1

*Les jeunes auxerrois avec 3 arbitres de haut niveau*



Article Ligue

# PROCES - VERBAUX

PV 21 CDA 1

COMMISSION

**REUNION RESTREINTE du 25 Juillet 2020**  
à 10 h 00 au siège du district à AUXERRE

**D'ARBITRAGE**

**Présents :** Mme. FRONT, Mrs CHANUDET, GUIDOU, MALDOU, MOREL, PINGUET, RIVIERE

**Absents excusés :** Mrs CHATON, GIL, MALKI

## Carnet de Famille :

La CDA adresse ses sincères condoléances à Laurent Klimzack, ainsi qu'à sa famille, pour le décès de sa mère.

## 1. Mise en place de la C.D.A. 2020/2021

Président : Philippe CHANUDET

Vice-Président Délégué : Mathieu PINGUET

### **Pôle Sportif :**

Responsable Seniors : Steve RIVIERE

Responsable Observateurs : Philippe CHANUDET

Responsable Jeunes : Mathieu PINGUET

Responsables futsal : Aurélien CHATON - Laurent MUSIJ

Responsable féminines : Mathilde FRONT

Représentants à la Commission de Discipline : Steve RIVIERE - Adil MALDOU - Bernard ELLUL

Représentants à la Commission d'Appel : Jimmy ALMI / Gilles BALAINE

Représentant au statut de l'arbitrage : Aurélien CHATON

### **Pôle Formation :**

Responsables du pôle formation : Quentin GUIDOU / Alexis GIL

Membres : les initiateurs en Arbitrage

Représentant du Comité de Direction : Philippe GAUDIN

Représentant des Arbitres au sein du Comité de Direction : Aurélien CHATON

Représentant de la Commission Technique : Jean Louis TRINQUESSE

Membre n'ayant jamais pratiqué l'Arbitrage : Romain WALLON

Membres : Serge TORT

### **C.D.P.A.**

Adil MALDOU et Hakim MALKI

## 2. Renouvellement des arbitres

Un point précis sera effectué mi-Août, dès que les secrétaires seront rentrées de vacances.

Les groupes complets pour la saison 2020-2021 seront validés lors d'une prochaine réunion au regard des retards de validation des licences arbitres.

### **3. Plan de formation 2020/2021**

Le plan de formation est présenté par Quentin GUIDOU, il est validé par les membres.

En résumé, il comprend le stage de rentrée des arbitres du District, qui aura lieu le 12 Septembre 2020. Ce stage, pour le moment maintenu, pourra être annulé en cas d'évolution dans la crise actuelle de Covid-19.

Un test physique, obligatoire, sera mis en place.

Les arbitres, voulant prétendre faire la touche en Ligue, devront réussir ce test.

Le stage des observateurs sera fait à l'issue du stage de rentrée le 12 Septembre à partir de 17h. Pour ce stage, seront convoqués les membres de CDA, les observateurs Ligue, les arbitres de Ligue, D1 et D2.

La soirée recyclage pour les arbitres auxiliaires aura lieu le 25 Septembre 2020.

Les formations initiales en arbitres auront lieu le 10, 17 et 24 octobre 2020 et le 09, 16, 23 janvier 2021 à l'AJA.

Les formations continues seront envoyées :

- Le 1er Décembre pour retour le 31 Décembre
- Le 1er Mars pour retour le 31 Mars

Le stage d'hiver aura lieu le 8 février 2021 sur l'Auxerrois.

En ce qui concerne la formation sur le futsal, une date sera donnée ultérieurement.

### **4. Pôle Féminin**

Un plan d'action a été présenté pour l'année à venir et validé à l'unanimité par les membres présents.

Mathilde souhaite récupérer l'ensemble des coordonnées et le listing complet des arbitres féminines afin de prendre contact avec chacune d'entre elles.

Une journée de promotion de l'arbitrage féminin aura lieu le 3 Octobre 2020.

### **5. Pôle Communication**

Le nouvel organigramme de la CDA sera envoyé aux arbitres mi-Août.

**Le Président de la CDA**  
**Philippe CHANUDET**

**« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »**

**Présents :** MM Alain MONTAGNE – Patrick SABATIER – Jean-Louis TRINQUESSE

## **6. Engagements seniors saison 2020 / 2021**

La commission prend note des engagements des équipes seniors en championnat départemental 4 :

- CHARNY
- FONTAINE LA GAILLARDE
- SEREIN AS 2

La commission prend note du retrait de l'équipe du club d'ETIVEY en championnat départemental 4.

## **7. Ententes**

La commission prend note des ententes :

- **SENIORS** – championnat départemental 4
  - CHARNY / CHAMPIGNELLES / BLENEAU
- **FEMININES** – championnat féminin à 8
  - SEREIN AS / VARENNES
- **U15**
  - MAGNY / QUARRE ST GERMAIN
- **U13**
  - MAGNY / QUARRE ST GERMAIN
  - QUARRE ST GERMAIN / MAGNY

### **Le Président de commission**

Patrick SABATIER

Réunion le 26 août 2020

**Présents** : MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Schminke - Mme Chéry-Floch**Excusés** : MM Joseph – Rollin

Début de la réunion à 16 h 00.

**1. Formation des groupes seniors - saison 2020 / 2021****Courriel du club de Seignelay** en date du 13 août 2020 : demande de changement de groupe. La commission en prend note.**La commission prend note des modifications suivantes en championnat départemental 4** et modifie la constitution des groupes :

- **engagement de l'équipe de SEREIN AS 2** (courriel en date du 27 juillet 2020)
- **engagement de l'équipe de CHARNY** (courriel en date du 19 août 2020) – appellation de l'équipe, entente Charny/Champignelles/Bléneau en attente de validation par la commission statuts et règlements)
- **engagement de l'équipe de FONTAINE LA GAILLARDE** (courriel en date du 18 août 2020)
- **retrait de l'équipe d'ETIVEY** (courriel en date du 25 août 2020) – amende 160 € au club pour retrait de championnat seniors avant le début de la compétition.

**DEPARTEMENTAL 4****Groupe A**

Cheny 2

Joigny 3

Neuvy Sautour 2

Perrigny 1/ Charbuy 2

Pont Sur Yonne 2

Seignelay 1

Sens Eveil 1

St Julien Du Sault 2

St Sérotin 1

Soucy Thorigny 1

**Fontaine La Gaillarde 1****Charny 1****Groupe B**

Andryes 1

Asquins Montillot 2

Auxerre Aigles FC 1

Auxerre Sp Citoyens 2

Chéu 1

E.C.N 3

~~**Etivey 1**~~

St Sauveur-Moutiers 1

Toucy 3

**Serein AS 2****Neuvy Sautour 2****Perrigny 1 / Charbuy 2**

**La commission souhaiterait que les équipes qui s'engagent tardivement en Départemental 4, le fassent avant la date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une meilleure organisation de ce championnat et la coupe de l'Yonne pour les équipes 1.**

### **RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district**

Article 3 - C. Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour franc après le début du championnat

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.

5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

## **2. Changements dates, horaires, terrains**

**Courriels du club d'Auxerre Sp Citoyens en date des 16 et 23 juillet 2020 et du service des sports de la mairie d'Auxerre en date du 16 juillet 2020** : programmation des matchs à domicile suite à l'indisponibilité du complexe sportif RY Aubin d'Auxerre (travaux).

Le Président de la commission sportive prendra contact avec le service des sports de la mairie d'Auxerre pour une programmation des matchs sur les installations du stade des Brichères pendant la réalisation des travaux au complexe sportif RY Aubin.

### **Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 24 juillet 2020**

La commission prend note de l'indisponibilité des installations du stade J. Lancray de St Florentin pour les dates des 4 et 5 octobre 2020.

**Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 26 août 2020** : programmation des matchs seniors des équipes 1 et 2 à domicile le même jour. La commission en prend note lors la

réalisation du nouveau championnat D4 gr B (changement de groupe pour l'équipe de Neuvy Sautour 2)

### **Courriel du club de St Sérotin en date du 8 août 2020**

La commission prend note de l'indisponibilité des installations sportives de St Sérotin pour la date du 13 septembre 2020.

### **Courriel de la mairie de Sens**

La commission prend connaissance du courrier de la municipalité de Sens concernant l'organisation de la 27ème édition du Tournoi Sans Frontière prévu du 29 octobre au 1er novembre 2020 sur le complexe sportif rue René Binet à Sens, la commission en prend note mais rappelle aux clubs qu'ils doivent mettre un terrain et des vestiaires à disposition si besoin pour disputer les rencontres officielles programmées pendant la période.

## **3. Coupe de l'Yonne**

Le 1<sup>er</sup> tour de la coupe de l'Yonne seniors se déroulera le 20 septembre 2020.

62 équipes sont engagées, soit 30 matchs et 2 exempts pour atteindre les 32<sup>ème</sup> de finale.

La commission procède au tirage des 30 matchs :

- Arcy Sur Cure 1 – Fontaine La Gaillarde 1
- Sens Jeunesse 1 – St Valérien EESV 1
- FC Florentinois 1 – Champigny 1
- Monéteau 1 – E.C.N. 1
- Andryes 1 – Sens Franco Portugais 1
- St Denis Les Sens 1 – Charbuy 1
- Fleury La Vallée 1 – UF Tonnerrois 1
- Perrigny 1/Charbuy 2 – St Bris Le Vineux 1
- Seignelay 1 – Avallon FCO 3
- Auxerre Aigles 1 – Varennes 1
- Serein AS 1 – Héry 1
- Sens Eveil 1 – Sens FC 3
- St Georges 2 – Soucy Thorigny 1
- Ravières 1 – St Sauveur Moutier 1
- Magny 2 – Chablis 2
- Migennes 2 – FC Gatinais
- Cheny 1 – Cerisiers 2
- Vermenton 1 – Serein HV 1
- Charny 1 – St Julien Du Sault 1
- Cheu 1 – Asquins Montillot 1
- Champs Sur Yonne 1 – Courson 1
- Appoigny 2 – Vinneuf Courlon 1
- St Sérotin 1 – Neuvy Sautour 1
- Gron Véron 1 – Vergigny 1
- Malay Le Grand 1 – Aillant sur Tholon 1
- Gurgy 1 – Chevannes 1

- St Fargeau 1 – Tanlay 1
- Quarré St Germain 1 – Auxerre Sp Citoyens 1
- Mt St Sulpice 1 – Coulanges La Vineuse 1
- Joigny 1 – Champlost 1

Exempts : Toucy 1 – Pont Sur Yonne 1

#### 4. Questions diverses

##### **Match 50443.1 du 13.09.20 Sens Eveil – St Sérotin Départemental 4 gr A**

Courriel du club de St Sérotin en date du 24.08.20 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

##### **Courriel du club de Cerisiers** en date du 2 juillet 2020

La commission prend note de la composition du bureau de leur club pour la saison 2020/2021.

##### **Courriel du club de Toucy** en date du 31 août 2020

Les clubs sont priés de prendre note des nouvelles couleurs pour les équipes de Toucy :  
Rouge / Jaune / Noir.

##### **Courriel du club de St Valérien EESV** en date du 22 juillet 2020

La commission prend note du PV de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

#### 5. Prochaines réunions

- Mercredi 2 septembre 2020 sur convocation
- Mercredi 9 septembre 2020 sur convocation

Fin de la réunion à 17 h 40.

#### **Le Président de Commission**

Trinquesse Jean-Louis

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

## RÉUNION DU JEUDI 27 AOUT 2020

# COMITÉ DE DIRECTION

**Présidence** : Monsieur Christophe CAILLIET.

**Présents** : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Philippe GAUDIN, Stéphane MOREL, Jean MOUREY, Patrick SABATIER, Jean Louis TRINQUESSE.

**Invités** : Messieurs Bruno BILLOTTE (CTD DAP 89), Philippe CHANUDET (Président de la CDA), Alain MONTAGNE (Président de la Commission Surveillance des Opérations Électorales), Guillaume PERLIN (éducateur sportif), Etienne THOMAS (CTD PPF 89).

**Excusés** : Messieurs Jérôme BRIFFAUX, Aurélien CHATON, Cédric PLEUX, Thierry RENAULT, Arnaud SAUVAGE (Président de la Commission Technique / invité).

Début de séance à 19h20.

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance.

### Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Pascal LAGARDE, Inspecteur Jeunesse et Sports, Chef de service à la D.D.C.S.P.P. de l'Yonne, pour son décès ainsi que celui de son épouse ;
- Laurent KLIMCZAK, Président de la commission régionale d'arbitrage, suite au décès de sa maman ;
- Patrick PAQUET, ancien Président de l'US CERISIERS et licencié au club depuis 1960.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à :

- Michel LEBLANC, ancien président du District de l'Yonne de Football de 1996 à 2008 et vice-président du CDOS 89, suite à sa récente hospitalisation.

## **1. Adoption des Procès-verbaux**

Adoption du PV 6 CD 1 du 8 juillet 2020 du Comité de Direction : une modification est apportée suite à une erreur sur ce PV 6 CD 1 du 08 juillet 2020 concernant la nomination des trois arbitres en D3. Il s'agit de la nomination de :

- Mickaël ALLARD
- Pierre BELLON
- Romain HENRY (et non Pascal MARY)

Le Comité de Direction valide cette modification et approuve à l'unanimité ce PV.

## **2. Communication du Président**

En préambule, le Comité de Direction félicite les clubs régionaux du District qui auront brillé au niveau régional par leur sportivité et sont récompensés par la Ligue dans le cadre du Challenge de l'Esprit Sportif. Sont concernés :

- AJ AUXERRE (5ème en R1, 1er en R2)
- STADE AUXERROIS (4ème en R3, 2ème en U14R)
- US CERISIERS (1er en R3)
- AS CHABLIS (2ème en R3)
- FC CHEVANNES (5ème en R3)
- AS MAGNY (3ème en R2)

### **a) Assemblée Générale électorale du 10 novembre 2020**

Lors du dernier Comité de Direction, la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) avait été sollicitée afin de présenter un calendrier et les modalités réglementaires en vue de l'élection du Comité de Direction et la délégation du District à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Le Président de la CSOE présente les divers travaux au Comité de Direction ([ANNEXE 1](#))

- Le calendrier électoral ;
- Les conditions générales et particulières d'éligibilité ;
- Proposition(s) d'un (des) modèle(s) type(s) de déclaration(s) de candidature(s) ;
- Rappel sur les formalités relatives à la convocation de l'AG ;

Le Comité de Direction remercie Alain MONTAGNE pour sa présentation et félicite la commission pour ces travaux. Il valide à l'unanimité les propositions de la CSOE.

### **b) Point d'information sur la situation sanitaire liée à la pandémie**

Le Président informe les membres du Comité de Direction des entretiens par visio-conférence avec la Ligue et les présidents de chaque district.

A retenir :

- Les consignes actuelles sont soumises aux évolutions possibles, décidées par le Gouvernement, qui pourraient intervenir à tout moment ;
- Les Préfets ou Maires peuvent prendre des dispositions complémentaires sur certains territoires qu'il faut appliquer ;
- Les protocoles restent complexes, même s'ils ont été épurés au maximum. Ils seront adaptés suivant l'évolution de la crise sanitaire ;
- Les bénévoles des clubs n'ont pas vocation à faire « la police » si un spectateur ne veut pas porter le masque ;
- Le ministère a confirmé que le virus est dit circulant dans un club à partir de 3 cas positifs et non 4 (une négociation est en cours pour revenir à 4), ce qui implique l'isolement du groupe. Le nombre minimum de cas COVID pour déclencher le report d'une rencontre est passé à 3 au lieu de 4 avec application immédiate ;
- Référent COVID : interlocuteur constant des clubs (y compris le weekend). Pour les clubs, la fonction est créée dans Footclubs et doit être complétée par chaque club : le rôle est de faire au mieux pour appliquer le protocole dans le club et remonter les problèmes à l'instance ;
- Accueil du public debout dans les stades : aucun problème pour les parents dans les rassemblements de jeunes qui sont considérés comme des accompagnants et soumis au protocole à ce titre. Les contraintes pour la reprise des jeunes seront décidées en fonction des conditions de la reprise scolaire. Des décisions seront prises à ce moment.
  - Concernant les spectateurs debout, le Haut Conseil de la Santé Publique préconise de permettre l'accueil de ces spectateurs mais il n'y a pas de texte à ce jour. Une évolution est espérée et le texte du protocole devrait donc évoluer prochainement ;
- Interdiction d'usage des installations par le Maire : soit le club trouve un autre terrain, soit il joue chez l'adversaire, soit il est forfait ;
- Si seulement les vestiaires sont fermés, le match doit avoir lieu ;
- Bancs de touche : à l'exception des coachs, tout le monde doit porter un masque, y compris les joueurs qui ont été remplacés en cours de match.

De nombreuses réunions ont lieu chaque semaine pour faire vivre les différents protocoles en fonction des nouvelles mesures gouvernementales. Aussi, le Président invite les clubs à prendre connaissance des mises à jour de ces protocoles qui seront diffusés sur le site et envoyés sur les messageries officielles des clubs.

Un protocole pour les réunions, les Assemblées Générales, est en cours.

### **c) Activités des clubs**

Informations relatives au(x) club(s) de :

- Sporting Club Senonais : demande d'affiliation en cours, ainsi que demande d'engagement d'une équipe seniors en D4. Cette dernière demande sera validée après réception du montant de cette nouvelle affiliation.

- Mise en inactivité partielle :

Après réception de plusieurs demandes de clubs de mise en inactivité partielle pour les catégories U18 et Seniors, le Comité de Direction décide de reporter l'approbation après le 17 septembre 2020, après avoir pris contact avec les différents clubs pour leur rappeler et leur proposer le championnat à 7, mis en place pour permettre la pratique sportive avec un effectif réduit.

### **d) Engagements 2020-2021**

Comme la saison précédente, le Comité de Direction valide à l'unanimité que les équipes qui seront engagées dans les compétitions du District pour la saison 2020-2021, sont celles ayant renseigné sur Footclubs les éducateurs responsables des équipes concernées.

Suivi de ce dossier : Guillaume PERLIN, Bruno BILLOTTE et le secrétariat administratif dédié.

### **e) Championnats départementaux**

- Concernant la D1 : composition à 12 validée lors du dernier CD en date du 4 juillet 2020 ;
- Concernant la D2 et la D3 : composition des groupes validée conformément au PV 16 Sp 4 de la commission sportive en date du 23 juillet 2020 ;
- Concernant la D4 : composition des groupes validée conformément au PV 23 Sp 5 de la commission sportive en date du 26 août 2020, et en attente des derniers engagements ;
- Concernant le Championnat féminin : le Comité de Direction valide la composition de ce groupe à 12 : Appoigny 1 / Auxerre Stade 3 / Avallon FCO 1 / Champigny 1 / Coulanges la Vineuse 1 / Malay le Grand - Charmoy 2 / Moneteau - Toucy 1 / Paron F.C. 1 / Ravieres-Semur Epoisses 1 / Serein AS - US Varennes 1 / St Georges 1 / St Sauveur -Saints 1

### **f) Championnat R3 Féminin**

Le Président informe qu'à ce jour aucune équipe féminine n'a candidaté pour intégrer le championnat R3 à la date prévue à cet effet, à savoir le 15/08/2020.

Il charge le secrétariat d'en informer la commission sportive de la Ligue.

### **g) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé**

Pour la saison 2019/2020 le District a pris en charge 7 425 € sur le « reste à charge » des clubs dont les éducateurs ont suivi des formations auprès de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F), et selon les modalités définies en début de mandature.

Pour la saison 2020/2021, les frais pédagogiques de l'IR2F passent de 65 € à 80 € par module, aussi, le Président expose les formations qu'il souhaite prioriser et qui entrent dans le cadre d'un futur projet de mandature. Il propose que le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » soit reconduit selon des modalités qui seront arrêtées lors du prochain Comité de Direction.

- Être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football ;
- Encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB ;
- Se former auprès de l'IR2F de notre Ligue ;
- 2 modules au maximum par stagiaire seront pris en charge ;
- Les certifications ne sont pas concernées.

- Module U6/U7 ;
- Module U9 (CFF1) ;
- Module U11 (CFF1) ;
- Module Animatrice Fédérale ;
- Module Projet Associatif (CFF4) ;
- Module Projet Sportif et Éducatif (CFF4) ;
- Modules de Dirigeants (PFFD).

**Prise en charge à 100% du « reste à charge » pour le club**

- Module U13 (CFF2)
- Module U15 (CFF2)
- Module U18 (CFF3)
- Module Seniors (CFF3)
- Module Arbitrage
- Modules Gardien de but
- Modules Futsal
- Modules Beach-Soccer
- Modules Santé-Sécurité
- Module Handicap
- Module Football Urbain

**Prise en charge à 50% du « reste à charge » pour le club**

- Formations Initiales en Arbitrage

**Prise en charge à 50% du « reste à charge » pour le club formant un jeune arbitre (né en 2002 et les années suivantes)**

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la reconduction de ce projet.

Les inscriptions aux formations d'éducateurs se font directement auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football (LBFCF) par les clubs. Le Comité de Direction encourage tous les dirigeants non formés qui s'occupent d'une équipe, en particulier d'une équipe de jeunes, à consulter les offres de formations disponibles sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football.

**h) Informations relatives aux salariés**

Les entretiens annuels des techniciens en présence du DTR Sébastien IMBERT, du président, de la secrétaire générale et du chef du personnel du district auront lieu le jeudi 24 septembre 2020.

Les entretiens annuels des secrétaires auront lieu le mardi 13 octobre.

**i) Informations relatives au siège du District**

Le Président expose les problématiques d'utilisation des locaux. Sur sa proposition, le Comité de Direction décide à l'unanimité de valider la nouvelle disposition des bureaux, à savoir :

- Bureau n°1 : accueil / secrétariat
- Bureau n°2 : bureau des conseillers techniques
- Bureau n°3 : bureau des élus / salle de réunion annexe

Le suivi de ce dossier est confié à Messieurs Dominique AMARAL et Dany MOINE.

#### **j) Service civique**

Dans le cadre de l'agrément fédéral, et suite à la participation à la réunion du 27 février dernier organisée par la FFF, il nous a été proposé d'accueillir un second service civique dans les mêmes conditions (mission de 7 mois). Proposition que nous avons acceptée. En ce qui concerne l'agrément DDCSPP, la demande sera prochainement validée.

Le suivi de ce dossier est confié à Madame Florence BRUNET et Monsieur Dominique AMARAL.

#### **k) Fonds de Solidarité - Opérations des clubs de moins de 100 licenciés**

Le Comité Exécutif de la FFF a acté, lors de sa séance du 4 juin 2020, la mise en place d'un Fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activité de ses clubs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid 19, lors du démarrage de la saison 2020-2021. Parmi les aides annoncées, l'opération de dotation des clubs de moins de 100 licenciés consiste à doter les clubs éligibles de ballons et de chasubles Nike.

Les clubs éligibles concernés sont ceux affiliés et actifs à la FFF en 2019-2020 et 2020-2021, hors groupement de jeunes et centres de gestion comptabilisant moins de 100 licenciés.

Tout nouveau club démarrant une activité lors de la saison 2020-2021 ne sera pas concerné par cette opération.

Ces dotations seront remises lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre prochain.

Le suivi de ce dossier est confié à Monsieur Jean-Louis TRINQUESSE et Madame Patricia LANTELME (secrétaire administrative).

#### **l) Candidatures**

Le Président informe le Comité de Direction de la réception de candidatures spontanées concernant l'intégration de plusieurs membres au sein de diverses commissions. Il propose que ces candidatures soient proposées au prochain Comité de Direction suivant les élections de novembre.

Le Comité de Direction accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **m) Soirée des champions**

Le Président rappelle au Comité de Direction que la réunion de préparation de la Soirée des Champions du 15 septembre 2020, aura lieu le jeudi 3 septembre 2020 à 19h dans les locaux du district en présence du Comité de Direction et des salariés.

Un point d'étape est exposé sur les préparatifs de cette soirée.

#### **n) Calendrier des manifestations pour la saison à venir**

- Assemblée Générale électorale : mardi 10 novembre 2020 à 19 heures dans les locaux du « 89 » ;

##### Manifestations :

- Rentrée des Educateurs : samedi 5 septembre 2020 dans les locaux du « 89 » ;
- Réunion des éducateurs U7/U9 : samedi 12 septembre 2020 à APPOIGNY ;
- Assemblée générale des arbitres du District : samedi 12 septembre dans les locaux du « 89 » le matin et à APPOIGNY l'après-midi ;
- Soirée des champions mardi 15 septembre 2020 à 19h00 dans les locaux du « 89 » ;
- Finales des coupes de l'Yonne : 13 juin 2021 ;
- Journée des débutants : 20 juin 2021.

### **3. Rapport et validation des commissions**

Lors du dernier Comité de Direction du 8 juillet 2020, le Comité de Direction avait prolongé l'ensemble de la composition des commissions jusqu'à l'assemblée générale électorale hormis :

### ➤ **Commission Départementale d'Arbitrage :**

La Président de la CDA propose la composition de ladite commission :

- Président : Philippe CHANUDET
- Vice-Président : Mathieu PINGUET
- Secrétaire : Guillaume VIÉ
- Trésorier : Stéphane MOREL
- Responsables des Pôles :
  - ✓ Pôle Désignations et Séniors : Steve RIVIÈRE
  - ✓ Pôle Jeunes : Mathieu PINGUET
  - ✓ Pôle Futsal : Aurélien CHATON et Laurent MUSIJ (adjoint)
  - ✓ Pôle Communication : Adil MALDOU
  - ✓ Pôle Formations : Quentin GUIDOU et Alexis GIL (adjoint)
  - ✓ Pôle Féminines : Mathilde FRONT
- Représentants en commission d'appel : Jimmy ALMI et Gilles BALAINE
- Représentants en commission de discipline : Bernard ELLUL, Adil MALDOU et Steve RIVIÈRE
- Représentant au statut de l'arbitrage : Aurélien CHATON
- Représentant des arbitres : (à nommer lors de l'Assemblée Générale des arbitres le 12 septembre 2020)
- Représentant des éducateurs : Jean-Louis TRINQUESSE
- Membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : Romain WALLON
- Représentant du Comité de Direction : Philippe GAUDIN
- Autres membres : Serge TORT
  
- C.D.P.A (Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage) :
  - Co-Présidents : Hakim MALKI et Adil MALDOU
  - Membres : Philippe CHANUDET, Mathilde FRONT, Romain WALLON, Bruno BILLOTTE (en cas d'absence, Guillaume PERLIN)

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la composition de la CDA et de la CDPA

### ➤ **Commission Technique**

Etienne THOMAS, Bruno BILLOTTE et Guillaume PERLIN présentent les projets pour la saison 2020-2021, ainsi que les informations sur le plan d'action 2020-2024. Le Comité de Direction valide les propositions de ces projets à l'unanimité.

### ➤ **Pôle réglementaire**

Le Président fait part d'une information concernant les modalités des suspensions suite à la décision du Comité Exécutif de la FFF en date du 8 juillet, qui a décidé « ... *une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour. Précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux. Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques.* »

Il demande aux commissions du pôle réglementaire (discipline, appel) de prendre note des modalités.

Chaque club devra donc vérifier, comme il en a l'habitude, avant chaque rencontre, via son espace Footclubs, la situation de chaque licencié susceptible d'être inscrit sur la feuille de match, en tenant compte du nombre de

matches fermes de suspension restants à purger par celui-ci à la date du 8 juillet 2020, ce en fonction de l'équipe dans laquelle il souhaite reprendre la compétition:

- ✓ Soit celui-ci doit purger 3 matches fermes ou moins à compter de cette date, il sera alors en mesure de prendre part au premier match officiel de l'équipe en question.

Exemple 1 : un licencié a été suspendu pour 12 matches fermes et en a purgé 10 au 8 juillet 2020 avec l'équipe A. Parce qu'il lui reste 2 matches fermes à purger, il pourra reprendre la compétition dès le début du championnat avec cette équipe A.

- ✓ Soit celui-ci doit purger plus de 3 matches fermes à compter de cette date, il devra purger le ou les match(s) restants à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe en question. On retrouve ici les modalités habituelles de purge.

Exemple 2 : un licencié a été suspendu pour 12 matches fermes et n'a purgé que 7 matches avec son équipe B au 8 juillet 2020. Sur les 5 matches fermes restants, il n'en aura à purger que 2 à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par cette équipe B.

Remarques :

- Si le licencié dans les Exemples 1 et 2 est le même, il pourra, en fonction des dates de reprise des différentes compétitions, évoluer dans une équipe avant de reprendre la compétition avec une autre ;
- En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matches pris en compte dans ce cas sont les matches officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Toutefois, les clubs peuvent, par mail officiel, demander à la commission de discipline, la situation de la personne suspendue.

## **4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football**

### **a) Les clubs non en règle financièrement**

**Rappel :** En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- **10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;**
- **20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;**
- **Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.**

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Club(s) non en règle : le Comité de Direction décide, pour les 6 clubs qui ne sont pas en règle, de procéder au deuxième rappel.

### **b) Budget 2019/2020 et budget prévisionnel 2020/2021**

Le Trésorier et le Président font part des projections concernant le bilan comptable 2019/2020, non finalisé à ce jour.

Le Trésorier et le Président présente le budget prévisionnel 2020/2021. Le Président propose que l'ensemble des documents de ce budget prévisionnel soit validé ultérieurement afin que chaque membre du Comité de Direction ait le temps nécessaire à leur étude.

### **c) Suivi des subventions ANS, CO CD et des CO LFA**

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

### **d) Procédures financières**

Le Comité de Direction du District de l'Yonne de Football valide les procédures financières n° 1 (modification) et n°2 pour la saison 2020/2021 ([ANNEXE 2](#) et [ANNEXE 3](#)).

## **5. Questions diverses**

Le Président fait part du projet en lien avec la radio France Bleu Auxerre dans le cadre de l'émission « 100% Sport » le vendredi soir de 18h à 19h. Il s'agit là d'une très belle opportunité de promouvoir le football amateur et véhiculer des messages positifs.

Les clubs pourront parler lieux de pratique, entraînements et compétitions, développement des pratiques, alimentation, formation, préparation physique, clubs existants, etc...

Le club invité pourra présenter ses particularités (travail sur les jeunes, sur les féminines, formation d'arbitres... Gros efforts de formation, histoire particulière, bénévoles, stades, engagement de la commune etc... etc...

La personne invitée sera appelée en amont par l'animatrice Madame Nathalie RIVAUD pour préparer l'émission.

Interview radio, article internet avec contacts du club et réécoute de l'émission, ainsi que liens sur réseaux sociaux

Le suivi de ce dossier est confié à Monsieur Christophe CAILLIET.

--

Séance levée à 22h30

### **Prochaine réunion du Comité de Direction**

15 octobre 2020 à 19 heures

**Le Président du District de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET

**La Secrétaire de séance**

Florence BRUNET